



SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

N° 2026-72	L'an deux mille vingt-six et le dix-sept septembre à 18 h 30. Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel SANCHEZ, Maire.
Date convocation : 11/09/2026	
Présents :	M. Michel SANCHEZ, M. Vincent CANALS, Mme Christine PUECH, M. Christian CASSAN, Mme Sabine RATIÉ, M. Christophe VIDAL, Mme Marie-Agnès SCHERRER, M. Philippe BERTRAND, Mme Sylvie FITOUSSI, M. Jean-Paul AUCOUTURIER, M. Manuel NIETO, Mme Armelle JULIEN, M. Mathieu LABORDE, Mme Delphine GENEREUX, M. Olivier STROOBANTS
Absents - Excusés	M. Thomas PEIXOTO
Procurations :	Mme Nathalie CERVERA donne procuration à M. Michel SANCHEZ Mme Geneviève CAUSSIDERY donne procuration à Mme Marie-Agnès SCHERRER M. Johan MOUISSON donne procuration à Mme Delphine GENEREUX

Elus en exercice : 19 Présents : 15 Absents : 1 Procurations : 3 Votants : 18	Objet : Décision Modificative n°2 Secrétaire de séance : Vincent CANALS
---	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2026-41 du Conseil municipal du 29 avril 2026 adoptant le budget primitif de la ville pour l'exercice 2026 ;

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires en cours d'exercice de dépenses et de recettes

Considérant la nécessité d'inscrire d'autre part les nouveaux besoins qui peuvent apparaître au cours de l'année et qui nécessitent l'inscription des crédits budgétaires complémentaires

Monsieur le Maire rappelle qu'une décision modificative s'utilise exclusivement pour :

1. Autoriser de nouvelles dépenses ou prendre en compte de nouvelles recettes. A l'inverse, elle s'utilise aussi pour supprimer des crédits de dépense antérieurement votés ;
2. Modifier la répartition des crédits entre les chapitres.

DEPENSES D'ORDRE					RECETTES D'ORDRE				
Augmentation des crédits					Augmentation des crédits				
Chapitre	Opération	Article	Libellé	Budget	Chapitre	Opération	Article	Libellé	Budget
041		2315	Opérations patrimoniales - Reprise Avance MAPA 2025-11 Avenue de la Garrigue et rue des Faïsses	10 795,14 €	041		238	Opérations patrimoniales - Reprise versée Avance MAPA 2025-11 Avenue de la Garrigue et rue des Faïsses	10 795,14 €
041		2188	Opérations patrimoniales - Acquisition 1 € symbolique - Ecran information	10 871,00 €	041		1328	Opérations patrimoniales - Acquisition 1 € symbolique - Ecran information	10 871,00 €
Total augmentation				21 666,14 €	Total augmentation				21 666,14 €

Fonctionnement			
DEPENSES			
Augmentation des crédits			
Chapitre	Article	Libellé	Budget
66	66111	Intérêts sur emprunt des travaux de toiture Ecole - échéance du 23/10/2026	1 592,00 €
Total augmentation			1 592,00 €

Diminution des crédits			
011	60631	Produits entretien	1 592,00 €
Total diminution			1 592,00 €

Investissement				
DEPENSES REELLES				
Diminution de crédits				
Chapitre	Opération	Article	Libellé	Budget
23	349	2315	Travaux renforcement toiture	24 590,00
23	405	2315	Avenue de Béziers	21 761,00
21	420	2182	Flotte automobile	4 000,00
Total diminution				50 351,00 €
Augmentation de crédits				
458		458101	CABM - Convention 2026 C 246- MO transférée renouvellement Eaux usées -Rue des Faisses	100 050,60 €
16	349	1641	Capital - Emprunt travaux toiture Ecole -échéance du 23/10/2026	1 962,49 €
21	354	2135	Installation alarme incendie Mairie	3 900,00 €
21	358	2152	Mise en sécurité - Création plateau traversant rue des Tiffis/avenue des bassins	16 690,00 €
23	418	2315	Avenant n°2 - Installation panneaux photovoltaïques	7 200,00 €
23	409	2315	Avenant n°1 - Etude GAXIEU + Travaux AMS	3 923,00 €
204		204412	MO renouvellement Réseaux eaux usées - rue des Faisses	16 675,51 €
Total augmentation				150 401,60 €

RECETTES REELLES			
Augmentation des crédits			
Chapitre	Article	Libellé	Budget
458	458201	CABM - Convention 2026 C 246- MO transférée renouvellement Eaux usées -Rue des Faisses	100 050,60 €
Total augmentation			100 050,60 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

- **D'APPROUVER** les virements de crédits de la décision modificative n°2 tels que présentés ci-dessus sur le budget principal 2026.
- **D'ADOPTER** la décision modificative n°2 pour l'exercice 2026 du budget principal

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le 18 septembre 2026
- Affiché en Mairie le 18 septembre 2026

Pour extrait conforme,
 Le Maire,

Michel SANCHEZ

Le Secrétaire de séance,

Vincent CANALS